



## Charte de la cafétéria Korridor & 401

La Direction met à disposition une cafétéria au Korridor (sous-sol) et en salle 401(4ème étage) pour les élèves de l'école **uniquement**. Ces espaces peuvent être utilisés également comme endroits d'étude mais en aucun cas pour d'autres travaux (travaux de groupe, travaux manuels, etc).

## La Direction de l'Ecole s'engage à :

- Mettre à disposition le matériel de nettoyage nécessaire (balais, brosses, produits de désinfection, papier de ménage).
- 2. Mettre à disposition des poubelles de tri des déchets et organiser le débarras.
- 3. A faire le nettoyage usuel d'une cafétéria chaque fin de journée.

## Tous les élèves sont responsables des locaux et s'engagent à :

- 1. Respecter le matériel, le mobilier et l'espace « micro-ondes ».
- 2. Rendre les locaux dans le même état qu'à leur arrivée (même mise en place, tables propres et désinfectées).
- 3. Eliminer les déchets et les entreposer dans les containers prévus à cet effet.
- 4. Ranger et nettoyer sa place avant de quitter les lieux.
- 5. Ne pas s'assoir sur les tables.
- 6. Adopter un comportement adulte et responsable en accord avec les règles de l'école.

## Frigo du bloc cuisine au Korridor (interdiction d'utilisation)

Est uniquement à disposition pour des événements de l'école

En cas de non-respect d'un élément de la présente charte, ce service pourra être supprimé avec effet immédiat. Tout comportement inapproprié sera sanctionné en accord avec les règles de l'école.

Charte de la cafétéria Page 1 sur 1